



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention. Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

Jean Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#2
DÉCEMBRE 2024

PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

• Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

• Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !
En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



C'EST UTILE
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN



Point dialogue | 03-21-62-62-62

NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr



LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...
Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.



RÉHABILITATION DES RÉSIDENCES : LES TRAVAUX VONT DÉMARRER

Partout dans le département, Pas-de-Calais habitat a engagé un ambitieux programme de rénovation de son patrimoine.

Il répond à deux objectifs : limiter l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie sur les factures des locataires en baissant les consommations des bâtiments et améliorer la qualité de vie dans les logements.

Les travaux communs à ces réhabilitations :

- l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, c'est-à-dire l'isolation et la réfection des façades et de la toiture, l'isolation du plafond des caves, le remplacement des fenêtres
- la rénovation des parties communes et le remplacement de l'interphone et du contrôle d'accès
- l'amélioration du confort et de la sécurité dans les logements (électricité, équipements sanitaires, VMC, sols des salles de bains et des wc, ...).

UN DÉMARRAGE IMMINENT

Suite aux appels d'offres, les entreprises ont été désignées. La phase de préparation s'achève : élaboration du plan d'exécution des travaux par chaque entreprise, vérification que les travaux prévus sont en conformité avec la demande, coordination des différents corps de métier (électriciens, plombiers, etc.).

L'installation du chantier et le lancement des opérations auront lieu **fin janvier pour le 25-27 boulevard de Varsovie** (12 mois de travaux) et le **7 bis boulevard de Luxembourg** (15 mois de travaux), **en février pour Bristol** (18 mois de travaux).

Afin de minimiser les impacts sur le quotidien des habitants, les entreprises qui interviennent dans les logements prendront rendez-vous avec les locataires pour établir leur calendrier d'intervention. En cas d'interrogations, l'équipe de proximité de votre agence pourra répondre à vos questions.



La résidence Bristol après travaux : l'amélioration des performances thermiques du bâtiment lui donnera aussi un nouveau visage.

📍 RÉSIDENCE BRISTOL

La réhabilitation thermique de la résidence permettra de diviser par 2,5 la consommation énergétique du bâtiment dont l'étiquette passera de **E** à **C**. L'impact écologique du bâtiment sera amélioré : il émettra 3 fois moins de gaz à effet de serre.

📍 RÉSIDENCE 25-27 BOULEVARD DE VARSOVIE

La réhabilitation thermique de la résidence permettra de diviser par 2,5 la consommation énergétique du bâtiment dont l'étiquette passera de **E** à **C**. L'impact écologique du bâtiment sera amélioré : il émettra 3 fois moins de gaz à effet de serre.

📍 RÉSIDENCE 7 BIS BOULEVARD DE LUXEMBOURG

La réhabilitation thermique de la résidence permettra de diviser par 2,5 la consommation énergétique du bâtiment dont l'étiquette passera de **E** à **C**. L'impact écologique du bâtiment sera amélioré : il émettra 3 fois moins de gaz à effet de serre.

TOUS LES ANS, JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.

Pensez-y : le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

